

Séance du lundi 27 janvier

Surveillance du lagunage : Le conseil municipal accepte la convention avec Ingénierie 70 pour la surveillance annuelle du fonctionnement du lagunage.

Acquisition de terrain : A la recherche de terrain à bâtir dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal n'accepte pas le prix proposé par Mr Taponot pour la vente de sa parcelle route de la gare.

Droit de Prémption Urbain : Le Conseil Municipal n'exerce pas son DPU sur la vente de la maison et la propriété appartenant à Consorts Goussard au hameau de la gare.

Station-service : La société Certas souhaite installer une station-service sur la commune. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir à un emplacement au bord de la rue de l'Europe.